

Les incendies comme indice d'inégalités ? in *Urbanisme*, n° 373, 2010, p. 7

Julien Damon
Professeur associé à Sciences po (Master d'Urbanisme)

La Préfecture de Police de Paris a publié la carte des incendies qui ont eu lieu en 2008 par arrondissement. Le document renseigne les habitants sur les occurrences des sinistres. Une telle information est utilisable pour approcher nombre de problèmes sociaux et urbains. On pense à l'hétérogénéité de la qualité du bâti. On peut aussi avoir à l'esprit l'escroquerie aux assurances. On peut encore penser à la diversité (et parfois à la vétusté) des équipements, notamment d'éclairage et de chauffage, dans les bâtiments. On peut imaginer disposer, de la sorte, d'une approche particulière des inégalités. Il y a bien sûr inégalités, de fait, face à ce risque particulier, mais ce risque est certainement lié aux conditions sociales d'habitation.

Nombre d'incendies à Paris, en 2008, par arrondissement



Source : Préfecture de Police de Paris

De l'analyse rapide des données, il ressort une inégalité entre arrondissements, mais qui ne se superpose pas exactement aux inégalités sociales.

Rapportés au nombre d'habitants, les incendies ont plus souvent lieu dans des quartiers aisés. C'est dans les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissement que le rapport (qui ne saurait être probabilité extrapolée) est le plus important. Il y a plus de 6 incendies pour 1 000 habitants dans le 1^{er}, plus de 4 dans les 2^{ème} et 8^{ème}. Dans ce classement, les trois derniers arrondissements,

d'ailleurs parmi les plus peuplés, sont le 11^{ème}, le 14^{ème} et le 15^{ème} (en toute queue de peloton, avec 1,3 incendie pour un millier d'habitants).

Rapportés à la surface des arrondissements, les incendies apparaissent, pareillement, d'abord sur les territoires plutôt aisés. On trouve en tête de la sinistralité relative le 2^{ème} arrondissement (confirmant dès lors combien la question des incendies y est importante). On trouve ensuite le 9^{ème}, puis le 20^{ème}. Il n'y a en réalité aucune liaison entre la taille de l'arrondissement et la question des incendies. On notera cependant que la sinistralité, appréciée par ce rapport, varie quasiment de 1 à 10. En effet, le 2^{ème} s'oppose, avec plus d'un incendie à l'hectare, au 16^{ème}, avec environ 0,15 incendie par hectare.

Au total donc, les Parisiens sont inégalement exposés aux incendies. Mais ce risque – si on prend cette échelle large qu'est l'arrondissement – n'est pas corrélé aux inégalités de revenus et de consommation. Il y a certainement là un problème davantage urbain que social (la question des assurances de côté...).